

SEANCE DU 26 MARS 2018

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M., LEGRAIN P., DE
KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, VICO A., QUITTELIER C., LEFEBVRE
F., GIARDINA I., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :

FAIT une mise au point sur la situation du sinistre de l'incendie à la rue des Berceaux à Rongy :

- En date du 13.04.2017, une demande de visite de salubrité a été sollicitée auprès de la RW
- En date du 1er mars, sans réponse, nous avons fait un rappel
- A la suite de l'incendie, 9 appartements ont été déclarés inhabitables
- A dater de ce jour, 3 articles 132 auprès de la SLHE ont été conclus par le CPAS pour assurer certes un logement temporaire mais sur un plus long terme, 3 sinistrés ont trouvé dans le privé.

M. Le Bourgmestre remercie ensuite les services du CPAS, de la commune, la société de logement du Haut Escaut, pour la gestion efficace qui fut mise en place afin d'entourer les victimes sinistrés. Il tient également à remercier Monsieur Huys, responsable du gîte de Guignies, le Couvent Saint Charles pour l'élan de solidarité dont ils ont fait preuve ainsi que les citoyens qui ont répondu à l'appel des dons.

2. Régie Communale autonome de Brunehaut

a) rapport d'activités – approbation – décision

18 OUI

b) rapport financier et compte 2017- décision

18 OUI

c) Plan budgétaire pluriannuel – communication

18 OUI

3. Plan Cohésion Sociale

a) Rapports d'activités 2017 – approbation – décision

18 OUI

b) Rapports financier et compte 2017 – approbation – décision

18 OUI

1. les comptes comme suit :

Libellé	Montant
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	47.390,00
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	59.237,50
Total justifié (postes 1 à 5)	65.701,15
Total à subventionner	47.390,00
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	35.542,50
Deuxième tranche de la subvention	11.847,50

2. le rapport financier relatif à l'article 18 :

Libellé	Montant
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de la subvention)	5.000,00

Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	5.000,00
Total justifié (postes 1 à 5)	3.772,74
Total à subventionner	3.772,74
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	3.750,00
Deuxième tranche de la subvention	22,74

4. Maison de l'emploi : son impact sur nos demandeurs d'emploi - présentation – communication
PREND CONNAISSANCE des statistiques des demandeurs d'emplois, de leur origine, de leur évolution ainsi que des solutions de réinsertion et d'accompagnement proposés.
5. Appel à projet – Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles – décision
18 OUI pour l'approbation de l'axe 1 volet 3/B de l'appel à projet, c'est-à-dire « la création de parcelles et d'espaces funéraires spécifiques » à l'extension du cimetière de Hollain suivant le plan.
La dépense estimée est de 30.000 € et le subside sollicité est de 15.000 €
6. Plaine de jeux 2018 – modalités d'organisation – décision
18 OUI
La plaine de jeux aux enfants âgés de 3 à 12 ans aura lieu du 2 juillet au 17 août 2018, sur le site de l'école de Bléharies, rue des Zeltas.
Les activités seront proposées de 9 à 17 heures; une garderie sera assurée le matin à partir de 7h30' et le soir jusqu'à 17h30'.
La participation hebdomadaire demandée aux parents est fixée à 15 € pour le 1er enfant, 10 € pour le second, gratuit pour le ou les suivant(s) L'application du tarif réduit se fera sur base de la délivrance d'une composition de ménage récente (document inférieur à 1 mois)
Pour assurer l'encadrement :
Le collège communal vous propose de recruter :
 - deux responsables titulaires d'un titre de coordinatrice ou assimilé, aux qualifications complémentaires pour assurer la direction rémunérées chacune à raison de 80 Euros par journée prestée. ;**
 - des moniteurs et des personnes chargées de l'entretien et de la cuisine désignés en qualité d'étudiant pour constituer l'encadrement des enfants, à raison de :**
 - **75 Euros par jour, pour les moniteurs brevetés ou assimilés ;**
 - **60 Euros par jour, pour les autres.**

Monsieur Pierre WACQUIER, Bougmestre-Président, ainsi que les membres du collège communal entendent les questions :

- M. Michel URBAIN signale les pistes cyclables non nettoyées sur la R.N. alors qu'il a constaté la présence du camion de la Province.**
- M. Daniel SCHIETSE souhaite que des panneaux soient installés pour aviser la population quand des sites ont été nettoyés par les ambassadeurs de la Propreté**
- Mme Muriel DELCROIX interpelle sur :**
 - **Les fissures apparues à la ruelle Dandance dans les habitations suite aux travaux de voirie.**
 - **Le coût de la location des WC pour la fête scolaire de Lesdain**
 - **La publication des photos des membres du collège communal sur le facebook communal, elle estime qu'en période préélectorale, elles ne doivent plus être publiées**
 - **La non communication des excuses du groupe IC**
 - **La présence régulière des camions en stationnement le long de nos voiries communales Rongy-Lesdain-Wez**

Le Collège communal apporte ensuite les réponses :

- il s'agit de la compétence du SPW qui n'a rien à voir avec le Province**
- la sensibilisation des actions a déjà été décidée et organisée avec les ambassadeurs de propreté. Le service environnement apporte une aide administrative à leurs actions**

- c) – le nécessaire a été fait avec l'entreprise et non la commune
- les sanitaires communaux seront déplacés
 - le facebook est géré par la Directrice Générale qui a sa parfaite autonomie dans la gestion. Contrairement au bulletin communal régit par le ROI.
 - Des excuses générales sont souvent citées pour les conseillers communaux, il suffit d'être présent.
 - une tolérance de 8 heures est appliquée vu l'absence de parking adéquat, la communication sera portée à l'attention de la police.
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 26.02.2018 – décision
Le point est reporté car le projet du procès-verbal n'a pas été mis à la consultation dans les délais imposés.

HUIS CLOS

8. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – décisions.
9. Personnel enseignant – mise en disponibilité pour cause de maladie – décision
10. Désignation d'un directeur d'école, sans classe pour le groupe scolaire de la Pierre – décision
11. Désignation d'un directeur d'école, sans classe pour le groupe scolaire Scaldis – décision